



# RÉGLEMENT 1/2

## 2ème TRAIL URBAIN DES DUCS

### ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le Trail Urbain des DucS est organisé par l'Association Multisports Barisienne (AMB)  
Il se déroulera à Bar le Duc le dimanche 3 mai 2015.

### ARTICLE 2 : PARCOURS

L'épreuve s'effectue sur une boucle de 12.2 km environ avec un dénivelé de 305 mètres. Il emprunte les rues de Bar le Duc et les chemins alentours.

### ARTICLE 3 : PARTICIPANTS

Le T.U.D. est ouvert aux féminines et aux masculins nés en 1997 ou avant.  
Les inscriptions sont limitées à 200 participants.

### ARTICLE 4 : DÉPART – ARRIVÉE – HORAIRES

Le départ du TUD sera donné à 10 heures au stade municipal Jean Bernard.  
L'arrivée sera jugée au parc de Marbeaumont, devant la médiathèque municipale.  
Des vestiaires et des douches seront à la disposition des concurrents au stade Jean Bernard.

### ARTICLE 5 : SÉCURITÉ

Des signaleurs seront présents sur l'ensemble du parcours et notamment aux carrefours dangereux. Un fléchage et de la rubalise compléteront la signalisation.

Un médecin et un poste de secours assureront la sécurité médicale des concurrents.

Tout abandon devra être signalé à l'organisateur.

Le TUD se déroulera en semi autosuffisance, un seul ravitaillement est prévu sur le parcours. Les coureurs devront se munir de la boisson et des aliments nécessaires pour rallier l'arrivée.

### ARTICLE 6 : INSCRIPTIONS

Conformément à la réglementation, l'inscription sera valide si chacun des participants est titulaire soit d'une licence UFOLEP, de la Fédération Française d'Athlétisme ou de triathlon.

ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve.

Les coureurs licenciés devront joindre une copie de leur licence à leur bulletin d'inscription.

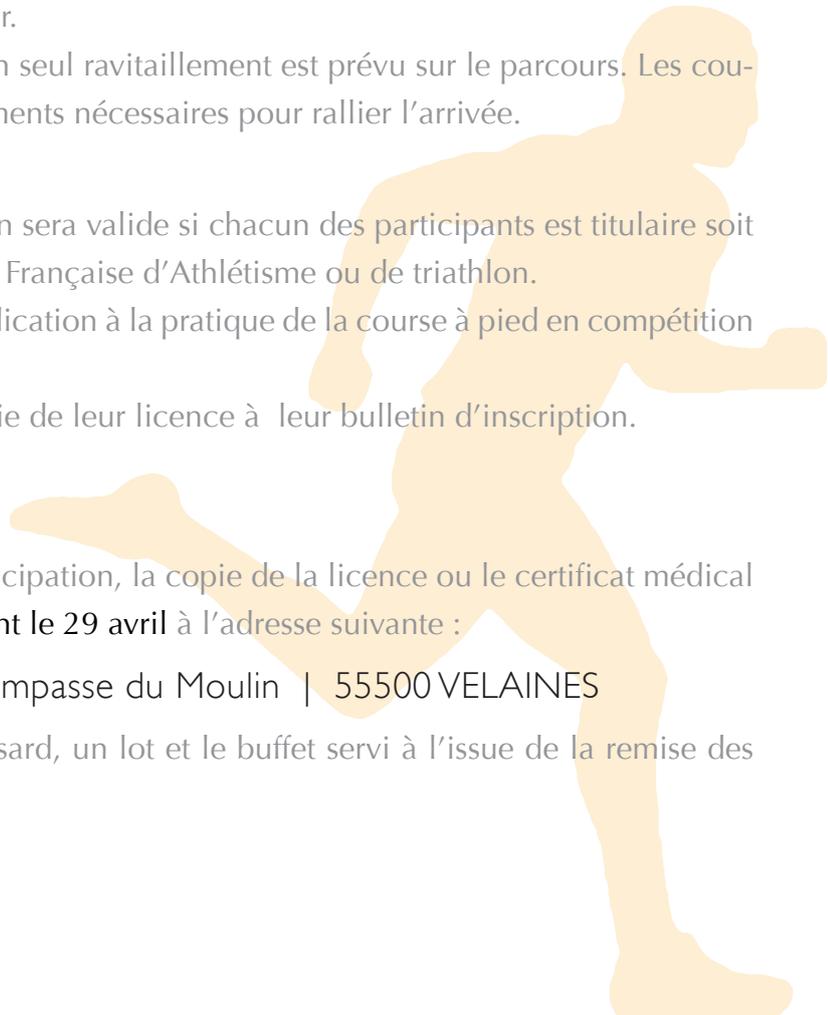
### ARTICLE 7 : DROIT D'ENGAGEMENT

Le droit d'engagement est fixé à 10 euros.

Le dossier d'inscription avec le bulletin de participation, la copie de la licence ou le certificat médical et le droit d'engagement seront à retourner **avant le 29 avril** à l'adresse suivante :

AMB Annick FOURNIER | 3, impasse du Moulin | 55500 VELAINES

Les droits d'engagement comprennent : le dossard, un lot et le buffet servi à l'issue de la remise des prix.





# RÈGLEMENT 2/2

## 2ème TRAIL URBAIN DES DUCS

### ARTICLE 8 : DOSSARDS

La remise des dossards s'effectuera le 3 mai de 8 h à 9 h 30 à la médiathèque Jean Jeukens.

### ARTICLE 9 : RÉCOMPENSES

Un chronométrage donnera lieu à l'établissement d'un classement général à l'issue de l'épreuve. Des pointages seront mis en place au long du parcours.

La remise des prix se déroulera à 12 h 30

Seront récompensés, les 3 premiers au scratch masculins et féminins ainsi que les premiers de chaque catégorie.

Un classement par équipe sera établi. Peuvent concourir à ce classement tout participant membre d'une association ou d'une entreprise inscrit à ce titre au trail. Le classement sera effectué au cumul des 3 premières places.

### ARTICLE 10 : ASSURANCE

Conformément à la législation, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'APAC, assurance de la Ligue de l'enseignement. Cette assurance couvre sa responsabilité ainsi que celle des bénévoles et des participants à cette épreuve.

### ARTICLE 11 : ENVIRONNEMENT

Une attention particulière sera portée à la propreté du site et des parcours. Des poubelles seront mises à disposition au départ, à l'arrivée ainsi qu'au ravitaillement. Les coureurs ne devront pas jeter leurs déchets et s'engagent à les conserver jusqu'à l'arrivée. Les coureurs seront ravitaillés dans leur gobelet personnel ou dans leur gourde ou poche à eau.

### ARTICLE 12 : DROITS À L'IMAGE

Les concurrents renoncent expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de leur image.

### ARTICLE 13 : MODIFICATION/ANNULATION

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier tout ou partie de l'épreuve pour des raisons objectives ou de force majeure dont il reste seul juge.

### ARTICLE 14 :

L'inscription au 2ème Trail Urbain des Ducs implique la connaissance et le respect du présent règlement.

Pour ceux qui le souhaitent, un entraînement visant à reconnaître le parcours sera organisé le dimanche 22 mars à 10 heures avec départ à la médiathèque (sur inscription gratuite).

